

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 30 octobre 2015

L'an deux mille quinze et le trente octobre à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROSI.

Présents : Michel ROSI, Roger THEVENOT, Aline MORAND, Michel SUCHET, Valérie BOUILLOUX, Michel BERTHET, Jean-Claude ARNAUD, Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT, Josiane DESROCHES, Jean-Luc PAQUELIER, Claire DE CROMBRUGGHE, Catherine PATUEL, Valérie BABAD, Coralie LUTAUD, Simone DUVERNAY, Jacques DESHOTEL, Rémi BESSON.

Absents Excusés : Guy LONGEPIERRE, Sandrine BAUDIN (Pouvoir à Roger THEVENOT), Cyrille BOUCHY, Jessy PROST (Pouvoir à Aline MORAND), Marie JOUBERT-LAURENCIN (Pouvoir à Rémi BESSON).

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Décision modificative,
- Engagements des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2016,
- Tarifs cimetière, location de salles, assainissement,
- Mise en place d'un tarif pour les badges de la salle de sport,
- Participation de Chaintré pour les enfants scolarisés à Crêches-Sur-Saône,
- Enquête publique sur le règlement locale de publicité,
- Taxe locale sur la publicité extérieure,
- Ouvertures dominicales,
- Demande de subvention,
- Divers.

*Le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2015 est lu et adopté.
Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Coralie LUTAUD.*

Délibérations :

Commune – Décision modificative n°2

Le conseil municipal approuve la décision modificative avec 20 voix POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur Rémi BESSON)

Commune – Exécution anticipée du budget 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016 dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2015.

Assainissement – Exécution anticipée du budget 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016 dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2015.

Base de Loisirs – Exécution anticipée du budget 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016 dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2015.

Tarifs cimetière

Le conseil municipal fixe à l'unanimité les tarifs des concessions du cimetière et du columbarium.

Tarifs Joug Dieu

Le conseil municipal fixe à l'unanimité les tarifs des locations des salles Joug-Dieu.

Tarifs Four à Chaux

Le conseil municipal fixe à l'unanimité les tarifs de location du Four à Chaux.

Tarifs assainissement

Le conseil municipal fixe à l'unanimité les tarifs de l'assainissement.

Tarifs des badges et clés de la salle de sport

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la facturation des badges et clés perdus ou volés.

Participation commune de Chaintré pour les enfants scolarisés à l'école maternelle de Crêches

Le conseil municipal fixe à l'unanimité le montant de la participation de la commune de Chaintré pour les enfants qui viennent à l'école maternelle de Crêches, et ceci à compter du 1^{er} janvier 2016.

Enquête publique sur le règlement local de publicité

Point soumis au prochain conseil municipal.

Taxe locale sur la publicité extérieure

Une commission a été créée pour travailler sur la taxe locale sur la publicité extérieure.

Ouvertures dominicales

Le conseil décide de reporter la décision au mois de novembre.

Monument aux morts – Demande de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention pour le déplacement du Monument aux Morts.

Travaux de la Mairie – Demande de subvention DETR
--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à demander la subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2016 au taux maximum pour la tranche 3 des travaux de mise en accessibilité de la Mairie.

DIVERS :

Poste de secours :

Monsieur Dominique RABILLOUD indique que la caserne des pompiers de Crêches-Sur-Saône ne porte pas de nom. Sur une idée du chef de centre l'Adjudant-Chef René ALEX et le Président de l'Amicale Patrice FORTUNE, plus une majorité de pompiers de Crêches-Sur-Saône, comme Alain TRANCHAND qui ont bien connu l'ancien Chef de Corps, le Lieutenant Alain COUDURIER CURVEUR, et en son hommage, il est proposé au conseil municipal de donner son avis sur l'idée de baptiser le centre de secours en son nom.

Alain COUDURIER CURVEUR a été sapeur pompiers au Centre de Secours de Crêches-Sur-Saône de 1970 à 1996 et aussi Chef de Corps durant 20 ans de 1976 à 1996.

Il est à l'origine de la construction de la caserne en 1990, Rue de la Gare. Auparavant la caserne était Rue de l'Eglise, à la place de notre future salle de conseil et de mariage.

La commune et les pompiers lui doivent bien cela, il l'aimait sa caserne, c'était un peu sa vie. Bien sur son épouse Colette, et ses filles sont d'accord, ensuite il faudra l'autorisation du Centre d'Incendie et de Secours de Mâcon et aussi l'accord du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône et Loire, afin de préparer une cérémonie d'inauguration.

Monsieur le Maire, Michel ROSI et l'ensemble de son conseil municipal, est d'accord sur la proposition d'appeler le centre de secours de Crêches : LIEUTENANT ALAIN COUDURIER CURVEUR, et félicite les pompiers de Crêches de cette initiative.

Délégation de service publique – Camping/Bar restaurant :

Monsieur le Maire indique qu'après deux réunions de la commission Base de Loisirs, il est préférable d'attendre 2017 pour lancer la DSP. Cela permet de faire une seule consultation pour le camping et le bar-restaurant (ce dernier étant géré par Le Redoutable jusqu'à la fin de saison 2016) mais aussi de réaliser les travaux nécessaires.

Sport :

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal est invité par l'association Jeunesse Sportive Crêchoise à l'inauguration de la plaque du Programme Éducatif Fédéral (PEF) le mercredi 11 novembre à 17h00 au stade.

Communauté de Communes :

Monsieur le Maire indique que le Préfet rattache la Communauté de Communes à la CAMVAL. Certains Maires se posent encore la question dans le délai imparti. Beaucoup trop d'éléments ne sont pas à notre disposition (taxes, compétences). Nous sommes en attente de précisions permettant de s'orienter soit sur la CAMVAL soit sur les Communautés de Communes du Beaujolais.

Transactions municipales et rappel à l'ordre :

Monsieur le Maire indique que le protocole de transaction municipale, pour lequel le conseil a délibéré en septembre, a été signé par le Procureur de la République. Deux transactions ont déjà été proposées.

ZAC :

Monsieur le Maire indique que le projet de ZAC est en cours de discussion. Il rencontre la SEMA ce lundi pour faire un point sur le projet.

Monsieur Michel SUCHET indique que si la ZAC est créée, il sera nécessaire de faire des travaux d'assainissement.

Culture :

Madame Catherine PATUEL indique que l'exposition des artistes créchois des 17 et 18 octobre s'est bien déroulée.

Finances :

Monsieur Roger THEVENOT indique que la commission des finances se réunira le 30 novembre. Il demande aux responsables de commission de communiquer les besoins budgétaire pour le 16 novembre.

Le prochain conseil est prévu le 27 novembre.

La séance est levée à 23h30.

***Le Maire,
Michel ROSI***